Zeitschrift: Actio : un magazine pour l'aide à la vie

Herausgeber: La Croix-Rouge Suisse

Band: 94 (1985)

Heft: 3

Artikel: L'atout de la crédibilité

Autor: Hay, Alexandre

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-682129

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

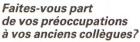
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'atout de la crédibilité

Interview de M. Alexandre Hay, président du CICR

Qu'est-ce que le «banquier» a appris de l'institution humanitaire qu'il préside maintenant depuis neuf ans?

J'ai pu constater, avec le recul, que dans le monde des affaires auquel j'appartenais, les préoccupations humanitaires n'occupent pas le devant de la scène. Souvent on en prend note en passant, mais on n'en tire pas de conclusions. Si je devais retourner maintenant dans le monde économique, c'est un point de vue que je ferais valoir beaucoup plus. Il est étonnant de voir par exemple, sur les énormes bénéfices réalisés par certaines de nos institutions, la part minime qui est investie au profit d'opérations humanitaires. C'est très faible, très très faible



Bien sûr; bien sûr... Il est clair que je prends garde à ne pas exagérer; mais tout de même, à chaque occasion je tente de leur faire comprendre que la Suisse ne serait plus tout à fait la Suisse si elle n'avait plus ses grandes préoccupations humanitaires.

Et inversement, que pensezvous avoir apporté au CICR, en tant qu'homme d'affaires?

Premièrement, les connaissances internationales que j'ai pu acquérir lors de mes années passées à la direction de la Banque nationale; deuxièmement, une certaine crédibilité peut-être; car, dans les milieux économiques, ceux qui «donnent» dans l'humanitaire, ont tendance à être considérés comme des «farfelus», des idéalistes, alors que moi, qui avais passé plus de vingt-cinq ans dans l'économie, on me prenait un peu plus au sérieux. Dans les démarches que j'ai été amené à faire auprès de certains chefs de gouvernement, cela m'a certainement servi.

Que répondez-vous à ceux qui prétendent que le CICR humanise la guerre et qu'ainsi il la perpétue?



Prétendre que nous souhaitons la guerre pour justifier notre existence serait ab-Les activités de la surde. Croix-Rouge sont un message de paix en soi. Reste que pour nous, l'idée qu'il n'y aurait plus de guerre est une idée un peu utopique. Dès lors, il faut bien qu'existent des organisations qui tentent d'aider les victimes de ces conflits, d'en atténuer les effets. Certaines organisations, dont l'ONU, concentrent leur activité sur le plan politique, économique et social en essayant de limiter les causes de ces conflits. Ce n'est pas la tâche qui a été donnée au CICR. Néanmoins la Croix-Rouge, par ses activités, améliore aussi l'état sanitaire des populations, elle participe à une meilleure éducation, en ce sens elle lutte aussi pour supprimer des causes d'affrontements. Toute notre activité se développe dans un esprit de paix. Il arrive aussi quelquefois que nous puissions avoir une action directe lorsque toutes les parties intéressées souhaitent, que nous intervenions comme médiateur. Grâce à des réunions Croix-Rouge, on a vu des sociétés Croix-Rouge de pays en conflit se rencontrer, se parler.

Le CICR agit surtout dans les pays en voie de développement; compte tenu des rapports de force qui régissent le monde, n'est-on pas méfiant à votre égard, puisque vous êtes issu d'un pays ca-

C'est un argument qui vient facilement à l'esprit. C'est clair, la notion de neutralité n'est pas perçue partout de la même manière. Mais il faut dire aussi qu'il y a 161 pays qui ont signé les Conventions de

Genève, que d'autre part il y a actuellement 135 sociétés nationales de Croix-Rouge et de Croissant-Rouge: cela signifie que nous agissons dans le cadre d'un mouvement universel

Et notre crédibilité se fonde sur cette réalité-là. Cela ne signifie pas pour autant que tous les problèmes sont résolus. Tant s'en faut.

La Suisse est neutre, le mouvement Croix-Rouge également, n'est-il pas difficile d'expliquer ce qu'est ce principe neutralité, n'y a-t-il pas confusion?

Je ne pense pas; au contraire, cela nous aide. Le fait que le CICR ait son siège dans un pays neutre est fondamental. Je ne verrais pas le CICR installé dans un pays non neutre, un pays de l'OTAN ou du pacte de Varsovie, par exemple. Ce serait impensable. Et dans l'application de la neutralité nous sommes extrêmement stricts, puisque nous ne voulons pas faire de différence entre les camps, nous ne pouvons pas prendre de parti; nous agissons simplement pour ceux qui sont les victimes de la guerre et des conflits. Cette neutralité que nous nous imposons est peutêtre même plus stricte, que celle d'un Etat, comme la Suisse, qui après tout est soumis à certaines contingences dont il doit tenir compte.

Dernièrement, Monsieur le Président, vous avez tancé très vertement les gouvernements; vous avez reproché de ne pas se préoccuper suffisament du droit international humanitaire; est-ce que c'est un cri d'alarme?

Hélas nous sommes obligés de constater, depuis quelques années, un affaiblissement du droit international humanitaire. Dans nos derniers rapports annuels, déjà, nous y avons fait allusion.

Bien sûr, le dernier exemple en date, le conflit Irak-Iran nous a beaucoup impressionnés, car nous avons été, à plus d'une reprise, dans l'impossibilité de visiter 50 000 prisonniers irakiens. Mais il ne s'agit pas seulement de ces

50 000 prisonniers, il y va aussi de la survie du droit humanitaire en tant que tel. Certains pays ou Etats ne le respectent plus guère; or, pour sauver le droit humanitaire, il nous faut l'appui des Etats, car nous, CICR, nous ne disposons que d'un pouvoir moral, si l'on peut parler de «pouvoir». D'une manière générale, d'ailleurs, je constate que le droit est de moins en moins respecté. Et là, ce sont nos civilisations qui sont menacées.

Le CICR émet des recommandations pour les gouvernements, dont il visite les prisons où sont enfermés les prisonniers politiques. Si ces recommandations ne sont pas suivies, avez-vous un moyen de pression qui puisse amener ces gouvernements à plus de conces-

D'abord nous négocions et nous avertissons. Mais si aucun compte ne devait être tenu de nos remarques, nous pourrions en dernier ressort nous retirer. Je dois dire toutefois que la plupart du temps, les gouvernements prêtent attention à nos rapports, pas toujours de la manière que nous voudrions, pas toujours autant que nous le souhaiterions; mais tout de même, il y a généralement des changements qui s'opèrent.

Et ce dernier élément pèse d'un poids important dans la balance. Et lorsqu'il est éventuellement question de quitter un pays, les hommes que nous serions contraints de laisser ainsi livrés à eux-mêmes, pèsent d'un poids très lourd dans la balance de notre décision. Et, aux yeux du CICR, cet aspect-là, sera toujours déterminant.